



Une large gamme d'équipements sportifs sur l'ensemble du territoire

La région Rhône-Alpes dispose, avec l'Île-de-France, du plus important parc d'installations sportives de France. Rapportée à sa population, l'offre d'équipements sportifs est bien supérieure à celle de l'Île-de-France mais inférieure à la moyenne de la France de province (217 contre 257 pour 100 000 habitants). Les communes rurales sont globalement bien équipées, mais, pour certains territoires, les temps d'accès sont parfois longs, laissant une part de la population éloignée de certaines installations sportives. Les équipements sportifs les plus répandus en Rhône-Alpes sont les terrains de tennis, suivis par les terrains de grands jeux*.

Christophe Privas, Philippe Bertrand (Insee)

* Hors sites et espaces de pratiques dédiés aux sports de nature.

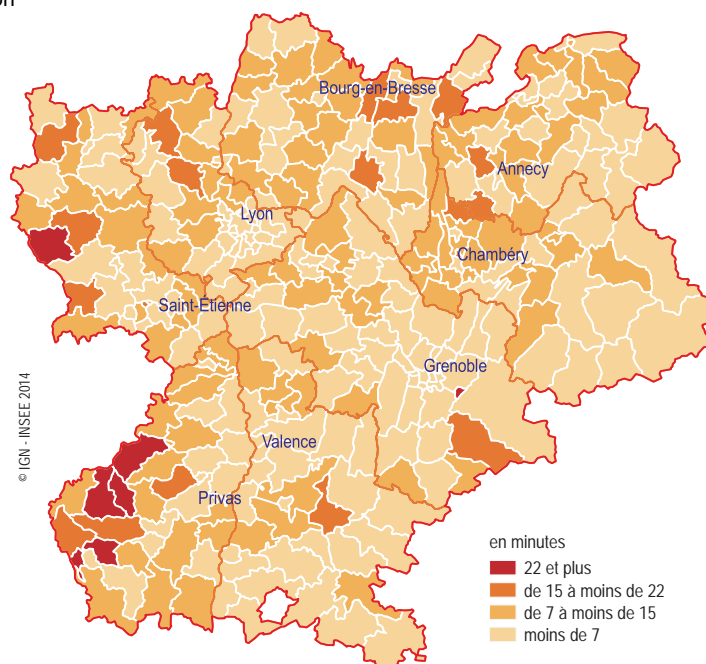
En 2012, la région Rhône-Alpes dispose de 13 500 installations sportives regroupant 20 300 équipements ou aires de pratique. Certaines installations sportives comptent un seul équipement, d'autres plusieurs ; c'est le cas, par exemple, des piscines qui rassemblent souvent plusieurs bassins aquatiques ou des clubs de tennis qui regroupent plusieurs courts.

Rhône-Alpes : première région en nombre d'installations sportives avec l'Île-de-France

Rhône-Alpes représente 9 % des installations de France métropolitaine, pour 10 % de sa population et 7 % de son territoire.

L'accès aux équipements sportifs est un enjeu pour l'aménagement du territoire. Le maillage territorial vise à offrir une large gamme d'équipements dans l'espace rural comme dans l'espace urbain, rapidement accessibles pour favoriser la pratique sportive, élément majeur de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale.

1 Quelques cantons particulièrement éloignés de la piscine la plus proche
Temps d'accès moyen (en heure creuse) au bassin de natation* le plus proche, par canton



* Tous types de bassins confondus, couverts et découverts.

Sources : Insee, BPE 2012 - Recensement de la population 2010 - exploitation principale ; Distancier Odometrix

L'offre en équipements sportifs a su s'adapter à une croissance démographique particulièrement dynamique en Rhône-Alpes. Depuis 1999, la population augmente en moyenne chaque année de + 0,9 % (contre + 0,6 % en France métropolitaine), soit 53 000 personnes supplémentaires par an. Parallèlement, Rhône-Alpes est une région plutôt jeune ; les moins de 20 ans, qui représentent 25 % de la population (soit un point de plus qu'en France métropolitaine), sont les plus gros utilisateurs d'installations sportives dans le cadre de leurs études et des activités péri et extrascolaires.

Courts de tennis : premier équipement sportif en Rhône-Alpes

Certains équipements sportifs sont "courants" sur le territoire. Ainsi, le terrain de tennis, le plateau extérieur/salle multisports, le terrain de grands jeux ou le boulodrome sont des équipements très répandus. Par exemple, la moitié des communes rhônalpines disposent d'un terrain de grands jeux (football et rugby) ou d'un ou plusieurs courts de tennis.

D'autres équipements sont moins courants, plutôt typiques des bourgs-centres : le bassin de natation, le stade d'athlétisme, la salle ou le terrain de sport spécialisé, le skatepark. Ainsi, la région compte 640 bassins de natation regroupés dans 380 installations et seulement 11 %

des communes disposent de cet équipement.

Certains équipements sportifs moins présents

La population de Rhône-Alpes se caractérise par une densité assez importante liée à la présence de grandes villes, où les équipements sont facilement accessibles. En conséquence, 8 Rhônalpins sur 10 disposent d'au moins un boulodrome ou un court de tennis, d'au moins un plateau extérieur/salle multisports dans leur commune de résidence ; et 9 sur 10 ont un terrain de grands jeux à proximité.

Le constat est le même pour les équipements plus rares, qui sont le plus souvent situés dans des zones centrales. Ainsi, la moitié des habitants de Rhône-Alpes ont accès à une piscine municipale au sein de leur commune.

Concernant les principaux équipements sportifs, la région se distingue peu de la moyenne nationale. Plus d'habitants qu'en moyenne nationale disposent d'un boulodrome, comme dans les autres régions du sud-est (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur), ou d'un skatepark, équipement que l'on retrouve souvent dans les zones touristiques. Les plateaux extérieurs/salles multisports, terrains de grands jeux ou encore bassins de natation sont en

revanche légèrement en retrait par rapport au niveau national.

Un espace rural bien équipé malgré un déficit de salles ou terrains multisports et de terrains de grands jeux

En Rhône-Alpes comme ailleurs, les contraintes liées à la gestion des équipements sportifs ne sont pas les mêmes selon le type d'espace, rural ou urbain. Dans les zones urbaines très peuplées, le risque de saturation des équipements est la problématique principale. A contrario, en zone rurale, l'activité des clubs, en particulier dans les sports collectifs, exige l'implantation de terrains et d'installations même si la population est moins nombreuse. Rapportée à la population, la densité en équipements sportifs est donc plus élevée dans l'espace rural.

Dans l'espace rural, au delà de résultats globaux très proches, la région compte un peu moins de terrains de grands jeux (66 contre 92 pour 100 000 habitants) et de terrains non spécialisés (110 contre 126 pour 100 000 habitants). Inversement, les communes rurales de Rhône-Alpes sont mieux dotées en équipements sportifs moins courants : 9 bassins de natation pour 100 000 habitants contre 7 au niveau national et 14 salles/terrains spécialisés contre 12. Les taux d'équipements en boulodrome et terrains

2 De nombreux équipements courants et d'autres beaucoup plus rares

Les équipements sportifs en Rhône-Alpes

Type d'équipement	Nombre			Part des communes équipées, en %	Population équipée	Part de la population équipée, en %	Taux d'équipement pour 100 000 habitants
	de communes équipées	d'installations	d'équipements				
Bassin de natation*	311	380	639	10,8	3 084 900	49,5	6
Boulodrome	1 431	1 981	2 615	49,6	5 169 400	83,0	32
Tennis	1 388	1 652	4 443	48,1	5 218 600	83,8	27
Équipement de cyclisme	10	11	13	0,3	328 500	5,3	< 1
Domaine skiable	158	190	249	5,5	199 800	3,2	3
Centre équestre	331	378	788	11,5	1 579 000	25,3	6
Athlétisme	260	350	410	9,0	3 077 400	49,4	6
Terrain de golf	74	76	130	2,6	536 700	8,6	1
Parcours sportif	158	164	170	5,5	1 166 700	18,7	3
Sports de glace	44	45	49	1,5	747 200	12,0	1
Plateau extérieur ou salle multisports	1 117	2 281	2 664	38,7	5 080 500	81,5	37
Salle ou terrain de petits jeux	592	850	1 130	20,5	3 552 200	57,0	14
Terrain de grands jeux	1 485	2 135	3 442	51,4	5 503 400	88,3	34
Salle de combat	426	577	671	14,8	3 929 500	63,1	9
Salle ou terrain spécialisé	451	814	1 107	15,6	3 870 600	62,1	13
Salle ou terrain non spécialisé**	867	993	1 046	30,0	3 075 700	49,4	16
Roller, skatepark, bicross	404	437	452	14,0	3 020 900	48,5	7
Sports nautiques	179	220	233	6,2	1 381 300	22,2	4
Total	2 215	13 534	20 251	76,9	6 037 400	96,9	217

* Bassin de natation : tous types de bassins confondus, couverts et découverts.

** Salle ou terrain non spécialisé : regroupement des plateaux extérieurs ou salles multisports, des salles ou terrains de petits jeux et des salles non spécialisées (salles polyvalentes).

Source : Insee, BPE 2012, Recensement de la population 2010

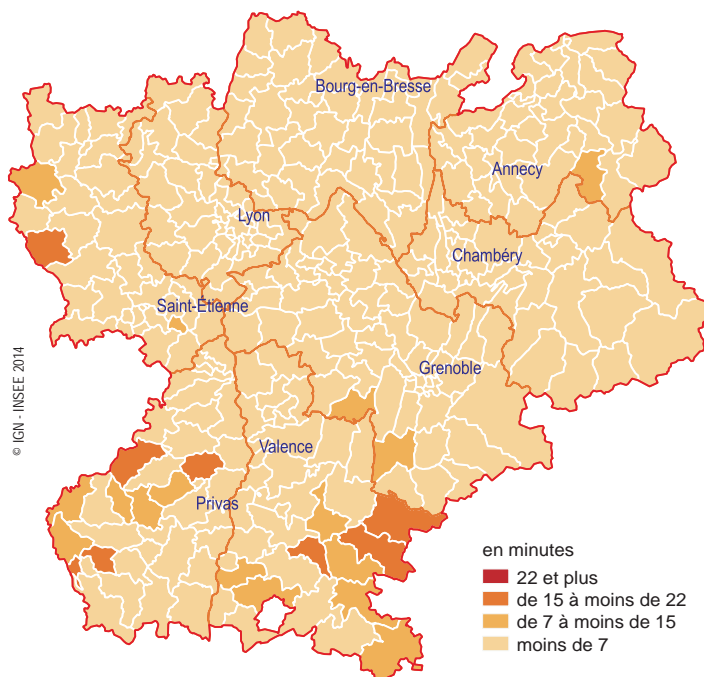
de tennis sont quant à eux identiques à ceux du niveau national, soit respectivement 77 et 60 pour 100 000 habitants.

Les habitants de certains cantons ardéchois résident à plus de 22 minutes de la piscine la plus proche

Les Rhônalpins sont plus nombreux que la moyenne métropolitaine à être éloignés des équipements sportifs. Le caractère montagneux de l'espace rural rhônalpin et l'isolement de certaines zones jouent sur l'éloignement de la population aux équipements. Ce constat concerne chacun des principaux équipements, exception faite des skateparks qui sont davantage présents dans les agglomérations. Mais c'est l'éloignement aux salles ou terrains non spécialisés et aux terrains de grands jeux qui ressort le plus nettement. 8 % des Rhônalpins habitant en zone rurale mettent plus de 7 minutes en voiture pour se rendre à un terrain de grands jeux, contre 3 % en moyenne nationale. L'écart est quasiment le même pour l'accès aux salles ou terrains non spécialisés (7 % à plus de 7 minutes contre 4 %). La piste d'athlétisme, installation moins courante, est plus éloignée encore pour de nombreux habitants ruraux : 29 % d'entre eux résident à plus d'un quart d'heure de l'équipement (21 % au niveau national). L'éloignement de plus de 15 minutes à un bassin de natation est moins courant ; il concerne 14 % de la population des communes rurales (13 % pour la France métropolitaine). Cette part s'élève

3 Plateau extérieur ou salle multisport sont des équipements en général facile d'accès

Temps d'accès moyen (en heure creuse) au plateau extérieur ou à la salle multisport le plus proche



Sources : Insee, BPE 2012 - Recensement de la population 2010 - exploitation principale ; Distancier Odomatix

toutefois à 19 % en Savoie et à 29 % en Ardèche, où les routes souvent sinueuses contraignent à de plus longs déplacements. Salles ou terrains non spécialisés, terrains de grands jeux et bassins de natation sont les équipements de base pour la pratique des sports les plus couramment pratiqués, tant dans le cadre des loisirs ou de l'école que pour le sport de compétition. Ce sont, à ce titre, des équipements à enjeu, pour lesquels les acteurs locaux planifient la

construction ou la rénovation, mais qui restent parfois éloignés de la population. Par exemple, les habitants de trois cantons ardéchois (Valgorge, Saint-Martin-de-Valamas et Montpezat-sous-Bauzon) et d'un canton ligérien (Saint-Georges-en-Couzan) mettent, en moyenne, plus de 22 minutes pour se rendre à la piscine la plus proche. L'éloignement relatif concerne également des territoires plus peuplés, avec un temps d'accès moyen supérieur à 15 minutes : les cantons de Boën-sur-Lignon dans la Loire, du Bois-d'Oingt dans le Rhône ou de la Motte-Servolex en Savoie sont dans ce cas.

4 Le caractère montagneux et l'isolement de certaines zones rendent l'accès aux équipements plus difficile

Eloignement de la population rurale* vis à vis des équipements sportifs

Part de population	À plus de 7 minutes des équipements les plus courants				À plus de 15 minutes d'équipements moins courants				en %
	Boulodrome	Tennis	Salle ou terrain non spécialisé	Terrain de grands jeux	Bassin de natation	Athlétisme	Salle ou terrain spécialisé	Roller, skatepark, vélo (bicross ou freestyle)	
Ain	2	9	2	2	11	12	2	11	
Ardèche	18	10	17	17	29	52	18	31	
Drôme	13	9	9	11	6	50	5	11	
Isère	7	5	3	8	8	18	5	11	
Loire	9	8	13	3	15	27	5	21	
Rhône	1	5	2	3	16	16	1	6	
Savoie	35	18	12	19	19	50	5	10	
Haute-Savoie	28	19	9	13	17	37	5	9	
Rhône-Alpes	12	10	7	8	14	29	5	13	
France métropolitaine	10	7	4	3	13	21	5	18	

* Hors des unités urbaines.

■ Temps supérieur à la moyenne régionale ■ Temps proche de la moyenne régionale
 ■ Temps inférieur à la moyenne régionale

Source : Insee, BPE 2012, Recensement de la population 2010

Plus d'un équipement sportif sur cinq se trouve en Isère ; l'Ain offre la plus forte densité de la région

C'est le département de l'Ain qui offre la plus forte densité d'installations sportives, 356 pour 100 000 habitants (pour une moyenne rhônalpine de 217). Son caractère encore rural et sa proximité à de grands pôles urbains favorise l'implantation de centres équestres, au nombre de 65, qui en font le premier département rhônalpin (11 pour 100 000 habitants), et le place dans le top 30 national.

Le département du Rhône a une densité de 131 installations sportives pour 100 000 habitants, bien inférieure à la moyenne régionale. Cette faible densité, typique d'un département très urbain, va de pair avec une utilisation intensive de ces équipements.

L'Isère occupe une place particulière en

Le mot du partenaire

La rigueur de la gestion actuelle des finances publiques pousse les acteurs du mouvement sportif à réfléchir ensemble à la définition et à l'articulation de leurs politiques. L'objectif de ces réflexions est de dégager et de mutualiser les moyens nécessaires à la garantie d'un accompagnement de qualité auprès des associations.

Dans ce contexte, la ministre en charge des sports a incité en 2013 à la réalisation de schémas territoriaux de développement du sport. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, ce dispositif consiste à identifier, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, des territoires dits fragiles et/ou carencés en équipements sportifs.

La définition des critères de fragilité des territoires ainsi que les indices et échelles de carences en équipements sportifs sont à construire, en fonction des caractéristiques locales des territoires et des besoins des partenaires et acteurs du mouvement sportif.

L'étude menée par l'Insee sur les temps d'accès aux équipements sportifs en Rhône-Alpes apporte un indicateur utile et complémentaire à l'analyse classique de l'offre d'équipements sportifs. Elle permet d'apprécier objectivement les inégalités géographiques d'accès à la pratique sportive dans les zones rurales comme dans les zones urbaines.

Ces données devront faire l'objet d'un croisement avec l'offre de pratique des clubs et les données relatives à la pratique des licenciés en Rhône-Alpes ; la fragilité d'un territoire en matière de pratique et de développement du sport ne se réduisant pas uniquement à l'absence ou la carence en équipement sportif. Les études menées dans le cadre des diagnostics territoriaux approfondis du Pays du Grésivaudan et de l'Assemblée du Pays de la Tarentaise-Vanoise, présentent à ce titre des approches locales intéressantes.

ce sens qu'il est le département le mieux doté : il représente 17 % de la superficie régionale, 19 % de sa population et 22 % de ses installations sportives. Malgré son caractère urbain, l'Isère compte 249 installations sportives pour 100 000 habitants.

L'Ardèche, à dominante rurale et à l'intense activité touristique en été, est la mieux pourvue en terrains de tennis avec 49 équipements pour 100 000 habitants, soit le 17^e rang au niveau France métropolitaine. Ce constat doit être tempéré par la faible proportion de courts couverts, permettant une pratique tout au long de l'année : seulement 8 % des courts sont couverts contre 28 % dans l'ensemble de la région. Le département se classe au premier rang régional pour les aires de pratique de sports nautiques avec 11 installations pour 100 000 habitants (8^e rang au niveau national). Les centres équestres sont également bien présents avec 10 équipements pour 100 000 habitants.

Le département de la Drôme offre un bon niveau d'équipement en bassins de natation : 11 pour 100 000 habitants, taux

le plus important de la région et parmi les 20 premiers de France. L'avantage drômois est cependant moindre pour les bassins couverts, majoritairement utilisés par les licenciés et les scolaires, dont la part s'élève à 29 % de l'ensemble des bassins du département (contre 54 % de bassins couverts en Rhône-Alpes).

Le niveau d'équipement de la Loire se situe dans la moyenne régionale pour l'ensemble des équipements sportifs.

Le département de la Savoie, très touristique, dispose d'une offre d'équipements sportifs variée, notamment pour les saisons d'hiver et d'été. Ces équipements, sous réserve qu'ils soient accessibles toute l'année, profitent potentiellement à la fois aux résidents et aux touristes, notamment les skateparks : 13 équipements pour 100 000 habitants, 1^{er} rang de Rhône-Alpes et 5^e de France. Pour les sports de glace, la Savoie est le département le mieux doté en nombre d'équipements (17 patinoires) ; rapporté à la population, elle passe au 2^e rang national, derrière le département des Hautes-Alpes. Activités saisonnières obligent, la Savoie est également bien

S

La Base Permanente des Équipements (BPE)

Les données sur les équipements sportifs sont collectées par les Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) via le Recensement des Équipements Sportifs (RES), base de données nationale contenant l'ensemble des équipements sportifs publics ou privés en service, ouverts au public (à titre payant ou gratuit) et en accès libre. Le RES est actualisé en continu et versé une fois par an dans la Base Permanente des Équipements (BPE) de l'Insee, source de cette étude.

D

Une **installation sportive** est un lieu caractérisé par une adresse où sont installés un ou plusieurs équipements sportifs.

Un **équipement sportif** est une surface permettant à elle seule la pratique d'une ou plusieurs activités physiques ou sportives. Il comporte un minimum de matériels spécifiques permettant le respect des principes et des règles liés à la pratique de ces dernières (un tracé lisible sur le sol et des cages pour un terrain de handball, par exemple).

Le **temps d'accès** à un type d'équipement est le temps estimé en heure creuse pour se rendre de sa commune de résidence à celle de l'équipement le plus proche.

L'**espace rural** est l'espace composé des communes qui n'appartiennent pas à une unité urbaine.

équipée en terrains de tennis, même si seulement 15 % sont couverts, et en bassins de natation, nombreux dans les stations de sports d'hiver.

Le département voisin de Haute-Savoie dispose sensiblement de la même offre d'équipements sportifs. ■

Insee Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :

Pascal Oger

Rédacteur en chef :

Thierry Geay

ISSN : 2416-6391

© Insee 2014

P

- Un exemple de diagnostic territorial approfondi dans le domaine sportif : la Tarentaise-Vanoise.

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-Publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Actualites>

